

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Centre-Val de Loire
23, avenue de la Libération
45000 ORLÉANS

02 38 24 34 21

centrevallaloire@fondation-patrimoine.org

www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    

Pour tout envoi de dons :

FONDATION DU PATRIMOINE
Délégation Centre-Val de Loire
BP 70289
75867 PDC PARIS 18



COMMUNE D'ARGENT-SUR-SAUDRE

place de l'Hôtel de Ville - Rue Jean Moulin
18410 ARGENT-SUR-SAUDRE

02 48 81 50 60

mairie@argentsursauldre.fr

www.argentsursauldre.fr

► Nos partenaires



Document imprimé avec le concours du
Crédit Agricole Centre Loire



FONDATION



► Je donne !

Pour la
restauration de

L'église Saint-André à Argent sur Sauldre



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Participez à la préservation de l'église d'Argent sur Sauldre

◆ ◆ LE PROJET : SAUVEGARDER L'ÉGLISE SAINT-ANDRÉ

Classée au titre des Monuments Historiques, l'église Saint André d'Argent-sur-Sauldre se situe dans l'enceinte du château, visible depuis la route en traversant Argent d'une part et pour les promeneurs depuis le parc d'autre part. Malheureusement, elle est actuellement menacée par la présence de la mэрule, un champignon destructeur. Les travaux nécessaires comprennent le traitement de la mэрule dans le sol, les murs et les bancs, ainsi que la reconstruction du plancher avec des аérations et des аménagements extérieurs pour contrôler l'humidité. Votre soutien est crucial pour préserver ce patrimoine et permettre sa réouverture au public.

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE : DES ORIGINES ANCIENNES

L'Eglise Saint André, située à Argent-sur-Sauldre, possède une histoire riche qui remonte au XIIIe siècle, alors qu'elle était initialement édifіée comme chapelle du château. Au fil des siècles, cette église a connu plusieurs transformations, notamment, au XVe siècle, la nef d'origine

a été agrandie pour Marie de Sully et Charles d'Albret. Le clocher-porche, le chœur, l'abside et les chapelles sont également du XVe siècle. L'édifice a été restauré en 1892 par Octave Guérin, puis classée au titre des Monuments historiques en 1944.

◆ ◆ LA MOBILISATION : UNE COMMUNE DYNAMIQUE

Fermée depuis deux ans, une fois restaurée, l'église pourra de nouveau accueillir le public pour des visites, des cérémonies religieuses et des événements culturels, contribuant ainsi à la vie de la commune et à la valorisation de notre patrimoine. Votre aide est primordiale pour la préservation et la valorisation de notre patrimoine local.

Montant des travaux	177 192€
Objectif de collecte	10 000€
Début des travaux	Courant 2024

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider à la restauration de l'église Saint-André d'Argent sur Sauldre

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 3 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/43523
ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription à Fondation du patrimoine, DR Centre-Val de Loire, BP 70289, 75867 PDC PARIS 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine – Eglise Saint-André d'Argent sur Sauldre

Le montant de mon don est de _____ €

Autres montants suggérés ☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* :

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 % du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐



© Commune d'Argent-sur-Sauldre